

**SUIVI DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS
LIÉ À UNE EXTENSION ÉVENTUELLE
DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD**

(SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-106)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1 MISE EN CONTEXTE	3
2 COÛTS PORTÉS AU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS	4
2.1 Coûts encourus du 1 ^{er} août au 30 septembre 2013.....	4
2.2 Coûts de financement au 30 septembre 2013.....	4
3 MAINTIEN DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS	4
CONCLUSION	5
ANNEXE 1- COMPTE DE FRAIS REPORTÉS CÔTE-NORD	6

INTRODUCTION

1 Le 5 septembre 2012, dans sa décision D-2012-113, la Régie de l'énergie (la « Régie ») autorise
2 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») à créer, en tant que bénéficiaire temporaire de
3 coûts, un compte de frais reportés (« CFR ») hors base, portant intérêts au taux autorisé de la
4 base de tarification, et comportant un plafond de 40 M\$, afin d'y comptabiliser tous les coûts liés
5 aux études et travaux préparatoires visant à établir la faisabilité d'un projet de desserte en gaz
6 naturel de la Côte-Nord, possiblement par l'extension de son réseau de distribution gazier vers
7 cette région (le « Projet »).

1 MISE EN CONTEXTE

8 Le 21 mars 2013, Gaz Métro annonce par voie de communiqué que compte tenu de la
9 conjoncture actuelle au niveau des marchés des métaux – principalement celui du fer et de la
10 transformation – combinée aux décisions de certaines entreprises quant au report d'importants
11 investissements dans la région de la Côte-Nord, elle doit reporter le prolongement de son réseau
12 gazier vers la Côte-Nord, mais qu'elle poursuit ses échanges avec les entreprises et institutions
13 de la région et continue de suivre l'évolution des marchés.

14 Dans le cadre de son dossier tarifaire 2014, Gaz Métro a déposé, à la demande de la Régie, un
15 rapport de suivi présentant séparément les coûts portés au compte de frais reportés (CFR)
16 encourus avant le 21 mars 2013, ceux encourus entre le 22 mars et le 31 juillet 2013 ainsi que
17 les coûts de financement relatifs au CFR Côte-Nord (R-3837-2013, B-0102, Gaz Métro-9,
18 Document 2).

19 Le présent document vise deux objectifs. Tout d'abord, il complète l'analyse des dépenses réelles
20 de l'exercice 2013 en présentant les dépenses encourues entre le 1^{er} août et le 30 septembre
21 2013. Deuxièmement, il explique les raisons pour lesquelles Gaz Métro demande le maintien du
22 CFR pour le reste de l'exercice financier 2014.

2 COÛTS PORTÉS AU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS

2.1 COÛTS ENCOURUS DU 1^{ER} AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2013

1 Le tableau de l'annexe 1 détaille, à la colonne 1, les sommes budgétées initialement dans le
2 cadre du CFR et à la colonne 2, les sommes encourues au 30 septembre 2012, tel que déposé
3 à la pièce B-0073, Gaz Métro-27, Document 1 de son dossier d'examen du Rapport annuel 2012
4 (dossier R-3831-2012). Les colonnes 3 et 4 reprennent les informations déjà fournies à la pièce
5 R-3837-2013, B-0102, Gaz Métro 9, Document 2, soit :

- 6 > les sommes encourues du 1^{er} octobre 2012 au 21 mars 2013 pour le Projet et portées au
7 CFR; et
- 8 > les sommes encourues du 22 mars au 31 juillet 2013.

9 Finalement, le tableau de l'annexe 1 présente, à la colonne 5, les dépenses encourues entre le
10 1^{er} août et le 30 septembre 2013 incluses au CFR, de même que les dépenses totales en date
11 du 30 septembre 2013, à la colonne 6.

12 Les dépenses encourues pour la période comprise entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2013
13 représentent essentiellement les coûts de financement des coûts accumulés au CFR (204 k\$).
14 D'autres frais (26 k\$) associés aux salaires visant à assurer la vigie des activités du projet ont
15 également été cumulés au CFR pour cette même période.

2.2 COÛTS DE FINANCEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2013

16 Les coûts de financement au 30 septembre 2013 sont présentés distinctement dans le tableau
17 de l'annexe 1. Ceux-ci sont calculés au coût moyen pondéré du capital et représentent environ
18 6 % des coûts totaux.

3 MAINTIEN DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS

19 Gaz Métro poursuit ses démarches auprès des consommateurs éventuels de la région de la Côte-
20 Nord. Gaz Métro a notamment participé à la commission sur les enjeux énergétiques du Québec
21 lors d'une séance tenue à Sept-Îles. Gaz Métro et plusieurs intervenants économiques, sociaux
22 et politiques de la région y ont été entendus pour expliquer le besoin en gaz naturel dans la région

1 afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, de contribuer à leur maintien et de soutenir le
2 développement économique futur avec une source énergétique compétitive et moins émissive
3 que ses alternatives.

4 Dans ce contexte, Gaz Métro est présentement en discussion avec le gouvernement du Québec
5 relativement à la desserte en gaz naturel de la région de la Côte-Nord. À ce jour, le gouvernement
6 n'a pas demandé de mettre fin au Projet. Il a plutôt convenu avec Gaz Métro de suspendre les
7 principales activités de développement visant l'extension du réseau existant de distribution de
8 gaz naturel de Gaz Métro et ce, pour envisager des solutions autres qui permettraient de desservir
9 en gaz naturel la région de la Côte-Nord.

10 Conséquemment, tel qu'il a été expliqué à Gaz Métro, le gouvernement n'a pas inscrit comme
11 passif la part du CFR qu'il devrait éventuellement assumer advenant que le Projet ne se réalise
12 pas. Dit autrement, Gaz Métro poursuit avec le gouvernement certaines démarches visant la
13 desserte de la région. Il ne serait donc pas indiqué de voir Gaz Métro disposer de sa part
14 éventuelle du CFR puisqu'il importe d'harmoniser le traitement des sommes assumées par la
15 clientèle à celles assumées par le gouvernement du Québec.

16 Les discussions actuelles nous portent à croire que des choix sur le modèle de desserte de la
17 région pourraient être faits dans les prochains mois par les différents acteurs impliqués, dont le
18 gouvernement, ce qui impliquerait un impact sur le statut du Projet. Gaz Métro propose donc que
19 soit maintenu, pour l'instant, le CFR et que la proposition de disposition soit reportée à la Cause
20 tarifaire 2015.

21 D'ici à sa disposition, les frais portés au CFR seront évidemment tenus au minimum requis pour
22 la poursuite des échanges avec le gouvernement. Ils seront maintenus hors base et porteront
23 intérêt au taux autorisé de la base de tarification.

CONCLUSION

24 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet Côte-Nord et d'autoriser**
25 **le maintien du CFR.**

ANNEXE 1 - COMPTE DE FRAIS REPORTÉS CÔTE-NORD

FRAIS REPORTÉS LIÉS À L'EXTENSION DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD						
SUIVI BUDGÉTAIRE						
(000 \$)						
NATURE DE LA DÉPENSE	BUDGET INITIAL / CFR CÔTE-NORD (1)	\$ RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2012 (2)	\$ RÉEL - DU 01 OCTOBRE 2012 AU 21 MARS 2013 (3)	\$ RÉEL - DU 22 MARS AU 31 JUILLET 2013 (4)	\$ RÉEL - DU 01 AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2013 (5)	\$ RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2013 (6)
Équipe de projet - Gaz Métro (note 1)	3 782 \$	1 226 \$	1 154 \$	276 \$	26 \$	2 682 \$
Relations publiques	1 159 \$	392 \$	171 \$	19 \$	(1) \$	581 \$
Frais légaux et assurances	721 \$	199 \$	45 \$	24 \$	-	268 \$
Coordination - Permis	129 \$	24 \$	57 \$	5 \$	-	86 \$
Gazoduc - Ingénierie préliminaire	3 340 \$	1 222 \$	3 166 \$	(1 219) \$	-	3 169 \$
Gazoduc - Ingénierie détaillée	4 113 \$	-	149 \$	416 \$	-	565 \$
Gazoduc - Approbations réglementaires	4 582 \$	586 \$	1 857 \$	334 \$	(1) \$	2 776 \$
Gazoduc - Approvisionnement biens et services	407 \$	29 \$	120 \$	3 \$	-	152 \$
Gazoduc - Arpentage et études géotechniques	1 873 \$	22 \$	473 \$	265 \$	-	759 \$
Gazoduc - Gestion de projet	1 308 \$	473 \$	1 593 \$	390 \$	-	2 457 \$
Terrains et servitudes	5 735 \$	12 \$	406 \$	187 \$	-	606 \$
Postes de compression	6 714 \$	298 \$	2 043 \$	143 \$	-	2 484 \$
Réseaux de distribution	245 \$	-	-	-	-	-
Matériaux	-	-	-	-	-	-
Construction par les entrepreneurs	-	-	-	-	-	-
Contingence	3 108 \$	-	-	-	-	-
Sous-total CFR - Côte-Nord	37 219 \$	4 484 \$	11 233 \$	843 \$	25 \$	16 586 \$
Frais financiers	1 575 \$	47 \$	362 \$	423 \$	204 \$	1 036 \$
Total CFR - Côte-Nord	38 794 \$	4 531 \$	11 595 \$	1 267 \$	229 \$	17 622 \$

Note 1 : comprend les salaires et avantages sociaux des employés de Gaz Métro, les frais de déplacement, certains services professionnels, les fournitures de bureau et la location de bureau.